



28 SEPTEMBRE 2020

À :

Gilles FONBLANC – Président ArianeGroup SAS

Copie :

André-Hubert ROUSSEL – CEO ArianeGroup

Florence GALLOIS – Directrice des Ressources Humaines ArianeGroup

Philippe ROZAT – Directeur des Relations Sociales ArianeGroup

Objet : Règles de mise à disposition des locaux aux CSE-E

Madame, Messieurs,

Nous déplorons que sous couvert d'harmonisation la Direction Générale demande aux Directions Locales des différents établissements d'engager des discussions avec les CSE d'Etablissement pour appliquer à ces derniers des « loyers ».

La Direction démontre le peu de place qu'elle laisse au dialogue social et affiche une volonté de revenir sur des acquis sociaux.

Cette façon de procéder est une trahison de l'accord sur les CSE signé par toutes les organisations syndicales. A ce moment-là, à aucun moment ce sujet ne fut abordé lors des négociations avec les Délégués Syndicaux Centraux (DSC).

Cette pratique consistant à travailler en local interroge quant à la volonté de la Direction d'engager un dialogue en bonne intelligence avec les représentants des salariés qui sont censés négocier avec elle, les DSC : le choix a été fait de mener ce dossier via des discussions locales déséquilibrées donc déloyales.

Déséquilibrées car les situations actuelles de chaque CSE-E, patrimoine, surfaces mises à disposition, systèmes de gestion des restaurants d'entreprise, conventions de site, ... ne sont pas les mêmes car sont le fruit d'histoires anciennes et différentes.

Selon les premiers éléments recueillis, issus des « discussions », ce déséquilibre pourrait générer des différences de traitement inacceptables. Certains CSE se verraient ponctionner jusqu'à 15% de leur subvention annuelle contre 5% pour d'autres.



Ces mêmes discussions nous permettent d'estimer la « ponction » totale entre 1,5M€ et 2M€ par an. Mais que représente ce montant au regard de la masse salariale de l'entreprise (environ 650M€), du Chiffre d'Affaires qui avoisine les 2,7 Md€ ou bien encore d'un projet comme PLM dont le coût a plus que doublé et avoisine aujourd'hui les 100M€ ?

Comment la Direction a-t-elle pu accorder le moindre crédit à une telle idée dont l'intérêt économique est d'autant plus insignifiant que sa portée symbolique est destructrice ? :

- cette attaque directe, c'est autant d'aides qui ne pourront pas être distribuées pour les vacances des salariés, les places en crèche, etc ...
- Les bâtiments et infrastructures que la Direction souhaite louer sont amortis depuis bien longtemps, parfois depuis plusieurs dizaines d'années !
- N'y a-t-il pas aujourd'hui des sujets bien plus importants et structurants pour la réussite de notre entreprise ?

La Direction démontre une nouvelle fois qu'elle préfère enlever aux salariés plutôt que d'investir sur eux ! Les organisations syndicales s'opposent en bloc à la méthode employée et à cette ponction. Nous demandons à la Direction Générale de revenir à la raison en revenant sur ses velléités.

Arrêtez de punir vos salariés ! Motivez-les en leur proposant un projet d'entreprise qui les fasse se mobiliser en orientant leur énergie pour construire une entreprise pérenne, structurée et motivante plutôt que de nous battre sur un sujet qui représente 0,07% du chiffre d'affaires de la société et 0,3% de la masse salariale.

Nous demandons le retrait de cette ponction et, pour chaque Comité Social et Economique, le statu quo de la situation actuelle.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations syndicales.

Les Délégués Syndicaux Centraux ArianeGroup :

Jean-Marc LAVOIX – CFDT ; Philippe GERY – CFE-CGC
Pierre GIACOMINI – CGT ; Bernard TACHOIRES – FO

Les Responsables Syndicaux auprès du CSE-C ArianeGroup :

Christophe GUIONET – CFDT ; Mathieu RICHARD – CFE-CGC
David UTRERAS – CGT ; Bernard TACHOIRES – FO